

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du Conseil Municipal**

Séance du 21 mars 2026

Convocations du 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le 21 mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Fauroux, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de M. Pierre VIEILLEVIGNE, Maire

Nombre de Conseillers afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Etaient présents : BOUCHACOURT Angélique – CAPMAS Dimitri – CATALAN Jorick – CHAULE Josiane – GIRARDI Fanny – HUBESCH Béatrice – MORLIERE Mathilde – POUJAL Julien – SALSE Jean-Pierre – SOULIE Jérôme – VIEILLEVIGNE Pierre

Absent excusé : Néant

Mme GIRARDI Fanny a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**Indemnités des Adjointes**

M. le Maire fait savoir que les indemnités d'élus sont calculées sur l'indice brut 1027.

M. le Maire propose, étant donné que le conseil municipal a décidé d'installer deux adjoints alors que l'effectif pourrait être de trois, que les deux adjoints élus bénéficient d'un taux plus élevé que 10,89 % de l'indice brut 1027, eu égard à la charge plus importante des délégations, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré décide :**

- D'octroyer aux adjoints les indemnités suivantes :
  - Premier Adjoint : 16,34 %,
  - Deuxième Adjoint : 16,34 %.
- D'effectuer les versements mensuellement.
- D'appliquer le versement des indemnités à compter du 23 mars 2026.

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance,  
Fanny GIRARDI



Le Maire  
Pierre VIEILLEVIGNE

